

**APPEL du collectif CGT MSA  
des 9 et 10 octobre 2023****L'HEURE EST À LA  
MOBILISATION !!**

Alors que les profits des grandes entreprises battent des records, le gouvernement Macron amplifie la remise en cause des droits et conditions d'existence des salariés et retraités.

**Le PLFSS (Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale) 2024 poursuit la casse du système de santé avec en particulier :**

- Le Budget de la santé ne suit pas l'inflation et va diminuer encore les moyens des hôpitaux et de toutes les structures de soins : 3,5 milliards d'économie sur le dos des patients.
- Les Mutuelles annoncent des augmentations de tarif pour financer les 1,3 milliards de dépenses qu'elles vont devoir absorber.
- Les employeurs se voient attribuer le droit d'annuler un arrêt maladie, et les indemnités journalières qui vont avec, par un médecin choisi par eux.
- Arrêts de travail en visio-consultation limités à 3 jours. Comment trouver un médecin si la santé ne s'améliore pas ?

Et le doublement des franchises médicales est toujours à l'ordre du jour.

Dans le même temps, le financement de la Sécurité Sociale est attaqué par les exonérations de cotisations par dizaines de milliards et...la stagnation des salaires face à l'inflation !!!

Le blocage des salaires se poursuit, en particulier en MSA où les salariés ont perdu plus de 15 % de pouvoir d'achats sur les 6 dernières années.

**L'intersyndicale MSA a rejeté les propositions indécentes et discriminatoires présentées par les employeurs lors de la CPPNI du 5 octobre 2023 :** l'augmentation de 1,5 % de la valeur du point laissera sur la touche les 640 salariés les moins bien payés qui resteront en dessous du SMIC et la prime ponctuelle proposée exclue 28% du personnel.

Elle se réunira lundi 16 octobre pour construire les actions à mettre en œuvre.

**L'HEURE EST À LA MOBILISATION !!****DÈS LE 13 OCTOBRE, LANÇONS L'ACTION LORS DE LA JOURNÉE  
INTERPROFESSIONNELLE ET INTERSYNDICALE POUR LES SALAIRES.****LA CGT APPELLE SES ADHÉRENTS, MILITANTS, À DISCUTER, DÉBATTRE DANS LES  
CAISSES, AVEC LES SALARIÉS, AVEC LES AUTRES ORGANISATIONS SYNDICALES  
POUR DÉFINIR LES MOYENS D' ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE.**